



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE DU LOCAL
SIS 77 RUE DE PARIS
92110 CLICHY LA GARENNE**

Période d'affichage

Du 6 au 27 janvier 2022

Descriptif du commerce :

Le local d'une surface totale approximative de 107 m², donné à bail à usage commercial et objet de la rétrocession se compose ainsi :

- En rez-de-chaussée : Un commerce avec accès sur la rue de Paris de 57 m²
- Au sous-sol : Une réserve qui communique directement avec le local commercial par un escalier d'une surface de 50 m²

Le bail commercial en cours a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 3 mai 2021 pour se terminer le 3 mai 2030.

Le bail a été consenti moyennant le versement d'un loyer annuel initial qui s'élève à 27 026 € (vingt-sept mille euros et vingt-six centimes) hors taxes et hors charges, payable trimestriellement et d'avance le 1er de chaque mois de janvier, avril, juillet, octobre.

Le propriétaire des murs est la société ATLANTIQUE PIERRE 1.

Activités autorisées par le bail

Les activités autorisées par le bail sont : « Tous commerces à l'exclusion des activités susceptibles de provoquer des pollutions sonores ou olfactives ».

Prix de rétrocession

Le prix de cession pour le fonds de commerce est de 108 000 euros.

Dépôt de garantie

Pour garantir l'exécution des obligations lui incombant, le preneur versera au bailleur la somme de 6 756,50 € (six mille sept cent cinquante-six euros et cinquante centimes) correspondant à la somme de 3 (trois) mois de loyer.

Dossier de candidature

Les personnes physiques ou morales intéressés devront, sous la forme et dans le délai imparti par le présent cahier des charges, notifier leur proposition d'acquisition en joignant un dossier de candidature, comportant obligatoirement les pièces suivantes :

- L'extrait K-bis de la société ou les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création ;
- L'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou, lorsque la société est établie dans un autre État membre de l'Union Européenne, d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan ou en cours ;

- Un dossier technique de reprise et de viabilité économique, comportant :
 - o Une lettre de motivation,
 - o Le projet d'activité commerciale, avec des visuels d'aménagement, des photos d'inspiration et des produits envisagés
 - o En cas de création de société pour le projet :
 - le plan de financement du projet. Ce plan de financement doit préciser si le candidat entend recourir à l'emprunt auquel cas il devra fournir l'accord de la banque et/ou les autres garanties,
 - Le Business plan de l'activité projetée.
 - o Si déjà créée :
 - un état d'endettement de la société existante et le plan de financement en justifiant de l'accord bancaire en cas de recours à l'emprunt et/ou toute autre garantie financière,
 - un état financier des éventuelles autres sociétés à l'actif du candidat via bilan financier de l'année N-1.
 - Le Business plan de l'activité projetée.
 - o La copie de la carte d'identité du futur gérant, ou de sa carte de séjour,
 - o Le statut matrimonial du futur gérant,
 - o Un justificatif de domicile de moins de trois mois,
 - o Le formulaire de candidature annexé au cahier des charges dûment rempli.

Tout dossier incomplet sera écarté.

Conformément à l'article R.214-12 du Code de l'Urbanisme le Maire sera tenu de recueillir l'accord préalable du bailleur sur le projet d'acte de rétrocession accompagné du cahier des charges.

Délai de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 10 février 2022.

Les candidatures devront être envoyées sous pli cacheté à :

Monsieur le Maire de Clichy la Garenne
Service Développement Economique – Bâtiment Administratif
51 rue Pierre
92110 CLICHY LA GARENNE

Les dossiers pourront être déposés en main propre contre récépissé, au bâtiment administratif 51 rue Pierre, 92110 Clichy – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Ils pourront être envoyés par mail, date de réception du mail faisant foi, à commerce@ville-clichy.fr.

Consultation du cahier des charges

Le cahier des charges de rétrocession est consultable à la Mairie de Clichy, au Service du Développement Economique, du 6 janvier 2022 au 1^{er} février 2022 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou sur demande à commerce@ville-clichy.fr ou au 01 47 15 95 23.

Des visites seront possibles à partir du 6 janvier 2022. Sur demande au 01 47 15 95 23.